

LE DOUANIER FRANCOPHONE

N°8 - Avril 2023



Sommaire



- 3 Le mot du Président 
- 4 L'intelligence artificielle et la matière douanière 
- 7 - Remise de colis par AIDF Bénin à l'orphelinat Ste Thérèse d'Avila 
- Remise de T-shirts AIDF et de produits de secours aux orphelins village Hamdallaye 
- 8 Remise de dons à l'orphelinat "La Force de Dieu" par l'AIDF Cameroun 
- 9 - Remise de t-shirts/ivres aux orphelins de Solla 
- Don de maillots, gourdes par le FC Satigny à l'AIDF de Suisse 
- 10 Remise de T-shirts par l'AIDF RD du Congo aux orphelins d'ASSOMIP 
- 11 - Remise de vivres et de cadeaux par l'AIDF de Côte d'Ivoire à l'ONG Aline. 
- Remise de jouets aux orphelins des Douanes par la Mutuelle des douanes et l'AIDF de Centrafrique 
- 12 - Action de solidarité pour les douaniers retraités congolais 
- Remise d'un appareil d'électrocardiogramme à la Mutuelle des Douanes par l'AIDF du Niger 
- 13 - Opération solidarité AIDF Mali en aide à la famille de l'agent de constatation Gaoussou Coulibaly 
- 14 - Douanier pour l'éternité 
- Charles le contrebandier 
- 15 Projet MEDISAFE par Expertise France et le Dr Oscar Alarcon Jimenez (Médicrime) 
- 16 - Les adhérent(e)s AIDF dans le monde 
- Journée internationale de femme aux Comores 
- Atelier de formation sur la Gestion Intégrée des Frontières 
- 17 - Communiqué de la Délégation AIDF du Cameroun 
- Saisie de 4,8 tonnes de tabac par la brigade des douanes de Cherbourg 
- 18 - Mission accomplie 
- Les services douaniers s'installent officiellement au Port sec du PK26. 
- 19 Convention du Conseil de l'Europe (Convention de Nicosie) 
- 21 Les Douanes camerounaises en action 
- 22 Saisie de médicaments (MQIF) par la Douane du Cameroun 
- 23 Saisie de médicaments contrefaits et de Qualité inférieure à Katiola 
- 24 - Importante saisie douanière au Burkina Faso 
- Remise de dons par l'Amicale du Personnel Douanier féminin « GABELLES » 
- 25 - La République du Togo signe la Convention MEDICRIME 
- Formation à la Gemmologie - M^{me} Yvette Baoko 
- Formation USA/FBI : M^{me} Souley Hadiza Paul 
- 26 - Attaque du bureau des douanes de Beloko 
- Nomination d'un nouveau Directeur général des Douanes du Burkina-Faso 
- 27 Nouvelles du Bénin : Coup de filet Insolite 
- 31 Journée internationale des Douanes du 26 janvier 2023 
- 32 2^{ème} Tournoi international des douaniers Francophones «SAID BELQOLA » 
- 33 Remises d'équipements sportifs AIDF Suisse 
- 34 - Notre déléguée AIDF Niger Hadiza Souley Paul à l'honneur 
- Fête de la proclamation de la république 
- 35 - Saisie de 8,36 kg d'or par les Douanes du Mali 
- L'AIDF présente ses condoléances 
- 36 Mutuelle des travailleurs des Douanes 
- 38 La Côte d'Ivoire s'entraîne en vue du 2^{ème} tournoi douanier AIDF Said Belqola de Genève. 
- 39 Recettes culinaires du Monde 
- 40 Mots croisés (grille n°5) 



Le mot du Président

Une année 2023 au calendrier bien rempli pour l'association internationale des douaniers francophones. Depuis notre 2^{ème} congrès AIDF qui s'est tenu à Sousse en Tunisie en octobre 2022, notre association est passée à la vitesse supérieure. Cela se traduit par le nombre d'adhérents AIDF qui dépasse les 1200 et les adhésions continuent d'affluer. Notre commission Solidarité et Droits de l'homme a organisé de nombreuses actions de solidarité au Cameroun, Bénin, Congo Brazzaville, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo que ce soit aux profit d'orphelinats, actions caritatives ou à destination de nos anciens de la douane. Notre délégation AIDF Suisse est pleinement investie dans la préparation et l'organisation du 2^{ème} tournoi douanier international de football SAID BELQOLA qui se tiendra du 6 au 8 septembre 2023 à Genève. Nos collègues suisses mènent un gros travail pour accueillir dans de bonnes conditions nos différentes équipes de football engagées, je tiens à saluer cet immense investissement de leur part.

Comme chaque année, en partenariat avec Unifab, nous organiserons en avril et octobre 2023, 2 sessions de formation à la lutte contre les contrefaçons à Paris. Au mois de juin, 200 membres de l'AIDF, d'une quinzaine de pays se retrouveront à Strasbourg au siège du Conseil de l'Europe pour 2 journées de présentation des Conventions Médicrime (lutte contre les médicaments contrefaits et les médicaments de qualité inférieure) et Nicosie (lutte contre le trafic illicite des biens culturels).

Des activités très variées qui sont ouvertes à tous nos adhérents sans différences de grades ou de fonctions, AIDF est ouverte aux douaniers en activité ou à la retraite comprenant ou parlant le français quel que soit leur pays. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Luc Doumont

Altaprisma : Merci d'avoir trouvé le temps de nous accorder cet entretien. Pourriez-vous vous présenter brièvement, s'il vous plaît ?

Mr. Loïc POISOT : Je suis le président et co-fondateur de CustomsBridge. Notre entreprise se focalise sur la simplification des sujets douaniers. En effet, nous avons remarqué qu'il était difficile de comprendre quelles règles s'appliquaient à quels produits, et nous avons mis en œuvre les dernières technologies pour apporter une solution à ce problème.

À titre personnel, j'ai beaucoup évolué dans le domaine de l'informatique, notamment dans de grands groupes, tels qu'IBM, à la suite de quoi j'ai eu la chance de pouvoir intégrer un générateur de startups nommé Alacrité et rencontrer la personne à l'origine de l'idée de CustomsBridge, Olivier MARTINOT.

C'est lui qui m'a convaincu de l'importance des sujets douaniers et de l'impact que les nouvelles technologies pouvaient avoir. Je suis donc relativement nouveau dans le domaine, néanmoins, extrêmement impliqué au sein de la communauté douanière.

Altaprisma : Ces derniers temps, l'intelligence artificielle (IA) commence à toucher de plus en plus de domaines. Récemment, un dossier entier a été consacré par la Revue « Science & Vie » à la question de l'IA (n°1255, avril 2022). Selon cette source,

- l'IA administre les inscriptions aux régimes de soins (Etats-Unis / depuis 2010) ;
- prévient les pics de pollution (Chine / depuis 2014) ;
- analyse la salubrité des habitations (Etats-Unis / depuis 2017) ;
- cible les zones à risque en matière de sécurité (Suisse / depuis 2019) ;
- joue le rôle de procureur dans

certaines affaires (Chine / depuis 2020) ;

- optimise le trafic aérien et aide à traquer les fraudes fiscales (France / depuis 2021).

Toujours selon la même source, les auteurs de cette revue spécialisée se demandent si un jour l'IA pourrait remplacer les politiques, car incorruptible, rationnelle et stratège ? Nous sommes très probablement au début d'une révolution technologique considérable, qui risque de changer en profondeur le fonctionnement de nos sociétés actuelles.

Comment est née l'idée de « marier » l'IA et la matière douanière ? Des initiatives comparables commencent-elles à émerger ailleurs qu'en France ?

Mr. Loïc POISOT : Avant de répondre directement aux questions posées, je me permets de rebondir sur le mythe de l'IA. On en entend souvent parler, mais à ce jour, il n'existe pas UNE IA générale. Nous en sommes même encore très loin. Certains systèmes imitent le fonctionnement du cerveau avec des réseaux neuronaux, et malgré la taille de plus en plus importante et l'architecture toujours plus compliquée de ceux-ci, ils restent néanmoins loin de l'intelligence d'un simple chat. Aujourd'hui, les IA excellent dans les tâches répétitives et peuvent également rendre service dans le cadre de tâches très complexes avec des sources de données très larges.

Je pense que je ne vais surprendre personne en disant que la douane n'est pas vraiment dans le domaine des tâches simples.

Gérer sa douane, c'est s'assurer que son produit passe les frontières sans aucun problème. Ce n'est pas une mince affaire, lorsqu'on pense à la diversité et la quasi-infinité de produits existants. De l'autre côté, il y a plus de 100 000 règles douanières à appliquer. Dans ce domaine, on nage réellement dans un océan de

possibilités et de données. C'est de là qu'est venue l'idée d'utiliser l'IA. L'IA a la possibilité, contrairement au cerveau humain, d'analyser des centaines de milliers de données en quelques secondes. L'IA seule n'est cependant pas une solution, car si elle est rapide, elle est incapable de remplacer l'humain et sert surtout d'aide au déclarant en douane lui permettant d'être plus efficace au quotidien.

D'autres entreprises explorent également ce domaine. Je peux citer, par exemple, « semantics3 » aux États-Unis et « AiDock » en Israël.

In fine, comme un être humain, l'orientation d'une IA est liée à ce qu'elle a appris. Avec un bon apprentissage, une IA sera, en effet, incorruptible, mais également impartiale et sans pitié, car n'ayant pas la capacité de prendre de la hauteur.

Altaprisma : En naviguant sur votre site internet (<https://customsbridge.fr>), on remarque sans difficulté que l'un de vos domaines d'activité porte sur l'aide apportée par l'IA en matière de classement tarifaire de marchandises. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce dispositif ?

Comment l'IA pourrait nous aider à choisir le bon classement tarifaire ? Qu'en est-il de la fiabilité de ces classements ?

Mr. Loïc POISOT : C'est, en effet, le centre de notre expertise. Lorsque nous sommes arrivés dans le domaine, nous avons été abasourdis par le montant des amendes collectées par les douanes. Par exemple, en septembre 2022 en Thaïlande, un constructeur automobile nippon bien connu a écopé d'une amende de 272 millions de dollars due à de mauvais classements. Nous avons donc étudié tous les moyens permettant de réduire ces amendes.

La question à se poser est : pourquoi ? ; quelle est la raison derrière ces amendes ? En général, c'est une mauvaise compréhension des règles douanières. Il faut dire que lorsqu'on importe ou exporte un produit, il faut le classer dans une nomenclature comportant plus de 25 000 entrées.

Nous avons donc défini deux leviers qui influent sur un bon classement, qui est le

corollaire à l'application des bonnes réglementations :

- la connaissance du produit ;
- l'accès et la maîtrise des données servant au classement.

Les deux sont vraiment importants et l'on peut d'ailleurs parfois voir des RTC (renseignements tarifaires contraignants), dont le classement peut être surprenant. Ce classement est effectué par les autorités douanières des pays de l'UE. On peut ainsi dire que sur le levier de l'accès et de la maîtrise des données, ils sont dans leur élément. Or, les autorités en question ont souvent à classer des produits qu'ils n'ont jamais vus, d'où la difficulté.

Les importateurs, de l'autre côté, maîtrisent très bien leurs produits, mais comprendre et appliquer la réglementation est une autre histoire. Il faut dire qu'il existe une multitude de sources via différentes institutions et parfois en différentes langues : la nomenclature, les notes du SH (système harmonisé), les notes explicatives européennes, les notes de la nomenclature combinée, les décisions de classement de l'OMD, celles de l'UE, les décisions de justice, les RTC, etc.

Notre IA se fonde sur un jeu de données dont la qualité et l'exhaustivité sont contrôlées chaque nuit.

Elle comprend la description de l'utilisateur et, grâce à une interface intuitive, lui remonte des suggestions et met en valeur les éléments permettant de prendre la décision. Dans le classement douanier, tout n'est pas « blanc » ou « noir », l'important est de savoir expliquer et argumenter son choix de classement. L'IA vous aide à réduire le risque en vous proposant en quelques secondes plusieurs options que vous pouvez comparer et qui vous conduiront à vous poser les bonnes questions. La fiabilité est difficile à estimer, car il est compliqué d'établir un classement permettant de tester le système.

Cependant, les retours de nos utilisateurs sont très positifs et nous en sommes qu'aux prémices de notre solution, qui est bien évidemment vouée à évoluer.

Altaprisma : Sur le plan juridique, qui serait responsable auprès des douanes si éventuellement l'IA venait à se

tromper sur le classement tarifaire des marchandises ?

Mr. Loïc POISOT : Très bonne question et nous mettons toujours un point d'honneur à dire à nos clients « Ne croyez pas tout ce que vous dit la machine ». Même si cette phrase semble tout juste sortie du film « Terminator », elle est conforme à la réalité. À partir du moment où l'on fait confiance aveuglément à une machine, surtout pour des processus aussi complexes, on s'expose à des risques. Notre IA n'a pas été conçue pour remplacer les déclarants et experts en douane, mais pour qu'ils passent moins de temps à chercher, plus de temps à réfléchir et comparer pour un classement plus rapide et de meilleure qualité. Nous souhaitons voir augmenter le nombre de personnes pouvant comprendre le monde douanier. Par exemple, les acheteurs. À vrai dire, nous nous voyons un peu comme le « Google traduction » ou « duolingo » de la douane.

Altaprisma : Dans un avenir proche, quels seraient selon vous les autres domaines portant sur la douane et/ou le commerce international concernés par l'arrivée de l'IA ?

Mr. Loïc POISOT : Je pense que toutes les tâches manuelles et bien définies vont être concernées par l'arrivée de l'IA. On le voit avec les terminaux autonomes ; ce sera bientôt probablement le cas des navires. Au niveau de la douane, le processus de remplissage des déclarations en douane peut aussi être simplifié : d'ailleurs, de très bonnes sociétés travaillent actuellement sur le sujet, notamment Nabu et Recital, qui cherchent à extraire automatiquement les données des documents générés par tous les acteurs du commerce international. Attention cependant à conserver dans ce processus les étapes de validation de la donnée, afin que ces processus automatiques n'envoient pas des données erronées à l'administration. Comme on le dit souvent concernant les processus : « shit in, shit out ».

C'est d'ailleurs bien là le vrai rôle du déclarant en douane : ne pas être un agent de saisie des données, mais un professionnel averti, à même de détecter

les erreurs et incohérences dans les documents.

Heureusement, nous travaillons déjà avec certains des acteurs que j'ai nommé ci-dessus pour garantir la qualité des données dans ces automatisations et préserver la place de l'humain là où elle doit être : pour faire briller son intelligence et non pour faire de la saisie de données.

Dans un domaine plus large, notamment dans la sélection des stratégies d'approvisionnement et de gestion de stocks, des entreprises changent la donne grâce à l'IA, notamment Vekia.

Le mot de la fin

Mr. Loïc POISOT : Je souhaiterais appuyer le fait que dans le domaine douanier, l'IA n'est pas prête à remplacer les experts, et cela sera encore le cas pendant de nombreuses années. Néanmoins, elle apporte un vrai plus et va, à ce titre, d'une façon ou d'une autre, faire irruption dans ce domaine. Il est donc primordial de bien s'approprier ces nouvelles technologies et de faire évoluer le métier de déclarant en douane, comme cela est le cas avec chaque métier qui rencontre une innovation technologique.

Je souhaiterais également remercier toutes les personnes qui ont eu l'audace de nous accompagner, de nous conseiller, de nous suivre et de nous faire confiance. Je pense notamment à Mr Jean SLIWA, ancien Cadre supérieur des douanes françaises, qui nous éclaire de sa connaissance depuis déjà quelques années.

Merci pour votre lecture, et n'hésitez pas à me contacter sur LinkedIn pour de plus amples informations.

Altaprisma : Nous vous remercions pour vos éclairages.

© Altaprisma. Tous droits réservés.

Source :

<https://www.altaprisma.com/documents/l-poisot/>





Remise du colis de l'AIDF dans une ambiance bon enfant ce vendredi 05 Novembre 2022 en présence du délégué **AIDF-Benin Sah-Zaliyou Baba-Kennen**, du Représentant de la Commission Solidarité **AIDF Sylvain Aizoun** et la Représente du centre social de la commune **Madame Aissatou** à l'*orphelinat Sainte Thérèse d'Avila de Kétou* (Commune située à environ 150 Km de Cotonou, la capitale économique).

L'orphelinat est géré par la petite communauté des **Sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres**. Grande était la joie des responsables de l'orphelinat ainsi que de ses pensionnaires. Ils ont remercié les donateurs et nous ont demandé de transmettre leurs gratitude et reconnaissance à l'AIDF et aux donateurs.



NB :

La section AIDF-Bénin a ajouté un sac de riz de 50 Kg et 10 Kg de céréales haricots au colis remis par le Pdt de la Commission Solidarité.



La vice-présidente de la Commission Solidarités & Droits de l'Homme **Aboudacar Fourera** de la fondation **FABA "secours"** et des membres de la délégation **AIDF Niger** ont remis ce jour des t-shirts AIDF non vendus et des produits de secours offerts par la délégation AIDF Suisse aux orphelins du **village Hamdallaye** à 30 km de Niamey la capitale. Un petit geste qui compte pour ses enfants. Vive l'AIDF et la Commission Solidarités & droits de l'homme.

Retrouvez la vidéo de cet article sur ce lien : [Cliquez ici](#)





Remise de dons à l'orphelinat "La Force de Dieu" le 19 novembre 2022 à l'issue de la marche sportive organisée par **AIDF Cameroun**. Une très belle initiative de solidarité, un moment de convivialité.



[Vidéo Youtube](#)






Notre délégué AIDF du Togo, **Michel Kagbara**, a fait don de T-shirts et de livres de la part de l'AIDF aux pensionnaires de l'orphelinat de **Solla** le 5 novembre 2022, en présence du régent de la localité, de la Marraine et du Parrain du Centre.



ONU : Accord international sur la protection de la biodiversité en haute mer



Après 15 ans de discussions sur la protection de la biodiversité en haute mer, c'est à dire, la plus grande partie de l'espace maritime n'appartenant à aucun pays (60% au delà des ZEE), les membres de l'Organisation des Nations Unies se sont enfin mis d'accord sur les principes fondamentaux d'un futur Traité International. Il faudra finaliser le texte après étude des services juridiques et sa traduction dans les six langues officielles de l'ONU.

La preuve a été faite de l'importance de protéger la totalité des océans ou foisonne une biodiversité souvent microscopique, qui fournit aussi

la moitié de l'oxygène que nous respirons et limite le réchauffement climatique en absorbant une partie importante du CO₂ émis par les activités humaines.

Or, les océans s'affaiblissent, victimes de ces émissions (réchauffement, acidification de l'eau...), des pollutions en tout genre et de la surpêche.



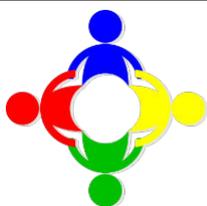
Le 23 décembre 2022, la délégation de l'**AIDF République Démocratique du Congo** s'est rendue à l'orphelinat **ASSOMP** (association de soutiens aux orphelins militaires et Policiers) et fêter Noël ensemble.

Nous avons remis des livres et des T-Shirts de la part de **M. Stéphane Ulrich** aux enfants, et aux responsables de l'orphelinat, une enveloppe contenant de l'argent pour soigner deux enfants qui étaient malades à l'hôpital.

Nous avons été très touchés de venir en aide aux enfants orphelins qui en ont tant besoin.

Ils nous ont remerciés pour cette belle initiative, et nous ont demandés que ça ne soit pas la 1ère, ni la dernière fois qu'on leur rende visite, car ils n'ont personne pour les aider.

Christine Maduku – AIDF RDC



Le 25 décembre 2022, une délégation de l'AIDF Côte d'Ivoire s'est rendue à l'ONG Aline sise à Abidjan Yopougon pour faire un don de vivres et d'importants cadeaux afin de soulager les enfants atteints de cancer.



Nous souhaitons remercier la coordonnatrice : **M^{me} BESSOUGBEUHI ONETRO YOLANDE ESTHELLE** qui nous a incité à faire ce geste généreux à l'endroit des enfants malades.

Merci à tous nos membres qui ont contribué à faire ce grand geste et à d'autres événements futurs.
Vive AIDF Côte d'Ivoire



La Mutuelle des Douanes Centrafricaines ainsi que la délégation de l'AIDF Centrafrique ont offert aux orphelins des Douanes des jouets en cadeaux à l'occasion de la fête de Noël.



Association Internationale des Douaniers Francophones

AIDF Centrafrique, apporte son soutien à la Mutuelle des douanes Centrafricaines dans ses oeuvres en faveur des Orphelins des Douaniers à l'occasion de la fête de Noël.






Action de solidarité pour les douaniers retraités congolais



En ce début d'année 2023, nos adhérents de la délégation **AIDF du Congo Brazzaville** ont organisé une action de solidarité en direction de douaniers congolais à la retraite et ayant des problèmes de santé.

C'est un beau moment d'échanges entre douaniers en activité et douaniers retraités.

Cette action de solidarité de l'AIDF Congo Brazzaville s'est tenue à Pointe Noire.

Une aide financière a été apportée et des vivres ont été offerts à nos anciens.

Nos délégations AIDF ont du cœur et ne ménagent pas leurs efforts pour apporter un peu de bonheur à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Félicité Moussavou Tsona

Délégation AIDF du Congo Brazzaville



Remise d'un appareil d'électrocardiogramme à la Mutuelle des Douanes par l'AIDF du Niger



Le 26 janvier 2023, à l'occasion de la Journée Internationale des Douanes, la délégation AIDF du Niger a procédé à la remise d'un appareil d'électrocardiogramme au profit de la Mutuelle des Douanes qui gère le Centre médical pour les douaniers nigériens.

L'AIDF Niger n'a pas manqué l'occasion pour mieux se faire connaître par les collègues et au-delà par l'ensemble des nigériens. Le Cdt Yoba





Opération solidarité AIDF Mali en aide à la famille de l'agent de constatation Gaoussou Coulibaly

L'AIDF Mali vous informe que **2 millions de francs CFA**, soit **3 053 euros**, ont été remis à la famille de l'agent de constatation Gaoussou Coulibaly retenu depuis plusieurs mois par des hommes armés non identifiés.

L'AIDF Mali remercie tous les douaniers et douanières qui ont participé à la cagnotte et qui ont contribué à cette belle action de solidarité.

Délégué Principal AIDF Mali, Cdt Yacouba Diakité.



Retrouvez la vidéo de cette rencontre sur Youtube en cliquant sur : <https://youtu.be/UchmFFbazdk>
ou en flashant ce QRCode :





Douanier pour l'éternité



Alain Lesaffre
Ancien Inspecteur Régional des Douanes

Parmi les photos prises lors de mes différentes missions, il y en a deux qui m'ont marqué plus particulièrement, professionnellement parlant, pour le message qu'elles véhiculent : c'est celle de la statue représentant un douanier en uniforme trônant à l'entrée de l'École des Douanes Inter États de la CEMAC à Bangui (Centrafrique).

Figurent autour de cette statue les symboles des contrôles à opérer : un ballot de marchandises ainsi qu'une valise (à moins que cela ne préfigure la mobilité dont le douanier doit faire preuve durant sa vie professionnelle !).



Au pied de ce « monument du douanier », une plaque commémorative porte de façon solennelle la mention suivante :
« *Tu es debout pour l'Éternité de la DOUANE* ».

Ces photos ont été prises en septembre 2010, j'ignore, aujourd'hui, si le monument du Douanier est toujours debout à l'École Inter États de la CEMAC à Bangui, mais cette « devise » forte me rappelle l'engagement de certains collègues rencontrés durant ma carrière.

Alain Lesaffre.



Charles le Contrebandier



La statue de « **Karel de Blauwer** » (Charles le contrebandier) a été érigée par Rik Ryon en 1980, dans la ville frontalière franco-belge de **Haringe**.

Ce monument commémoratif est dédié aux contrebandiers légendaires du **Westhoek**, dont l'action aurait rendu la vie plus supportable à de nombreuses familles de la région.



Dans le cadre du projet régional **MEDISAFE** initié par le centre d'excellence pour la réduction des risques liés à la prolifération des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (COE-CBRN), trois représentant(e)s d'**Expertise France** et le **Dr Oscar Alarcon Jimenez** (*), ont organisé le séminaire visant à étudier les objectifs de la **Convention Medicrime**, ainsi qu'à renforcer le cadre juridique des pays partenaires de l'Afrique Centrale et de l'Est.



MEDISAFE a pour objectif de lutter activement contre le trafic des médicaments et produits de santé de qualité inférieure et falsifiés.

(*) *Monsieur Oscar Alarcon Jimenez est le Secrétaire exécutif de la Convention Medicrime du Conseil de l'Europe*



Les adhérent(e)s AIDF dans le monde

Cameroun



M. Achile Oleme



M. Bello Paulin



M^{me} Nseke Marthe

Centrafrique



M. Benson Borro Dofond

République démocratique du Congo



M. Mbumb Kapend Fiston



M^{me} Missi Kenga Lege



M^{me} Tungane Tambwe Antho



M^{me} Amba Ange



M^{me} Katanda Thérèse



M^{me} Kiadi bazebi Gisèle



M^{me} Nkusu Nzunzi Nicha

Congo Brazzaville



M. Angolo Baby



M. Sadel Sylvestre Okemba



M^{me} Mazapamba Odette Ghislaine



M^{me} Boungou Hermine



M. Ondongo Jean

Haiti



M^{me} Shelda Homere



ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES
DROITS INDIRECTS ET ACCISES

8 MARS :

Journée Internationale de la Femme.

La Direction Générale des Douanes souhaite une joyeuse Journée Internationale des Droits de la Femme à toutes les femmes comoriennes en général et de l'Administration douanière en particulier.



www.douane.gov.km - www.facebook.com/douane.gov.km



Atelier de formation sur la Gestion Intégrée des Frontières

Le lundi 13 mars 2023, a débuté au Palais des Congrès de Niamey, un atelier de cinq jours de formation sur la GIF (Gestion Intégrée des Frontières).

Organisé par l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et l'Ambassade de France, cet atelier accueille la Douane, la Police, les Eaux et forêts, la Garde et le Ministère de la Santé publique.

Cette formation a pour objectif d'améliorer les connaissances de la GIF, renforcer la coordination et la coopération des différents corps de surveillance des frontières, et opérationnaliser le poste intégré de Konni.





Communiqué de la Délégation AIDF du Cameroun

Après notre participation en minorité au 2^{ème} Congrès AIDF qui s'est tenu en octobre 2022 à Sousse en Tunisie, la délégation camerounaise présente avait pris comme résolution d'accroître le nombre d'adhérents en faisant connaître l'AIDF au Cameroun. L'AIDF Cameroun comptait alors seulement une vingtaine d'adhérents avant le 2^{ème} Congrès de Sousse. Actuellement, nous sommes presque une centaine au mois de mars 2023. Pour développer notre association et mieux communiquer au niveau national, nous avons organisé le 19 novembre 2022 une marche sportive et une remise de dons aux orphelins. L'AIDF Cameroun, désormais, sera présente massivement dans toutes les prochaines activités organisées par l'AIDF au niveau international.

Vive L'AIDF ! Vive tous les adhérents et délégués AIDF de tous les pays membres qui concourent au rayonnement de l'AIDF à l'international.

Merci Luc pour ton dévouement !



Madame **Vanessa Ntoue**, Déléguée AIDF Cameroun en compagnie d'une nouvelle adhérente, Madame **Marthe Nseke**, chef du secteur des douanes du Centre.



Notre déléguée AIDF Cameroun, Madame **Vanessa Ntoue** avec Monsieur **Tafauh Yombi**, DRH de la Douane Camerounaise.

Saisie de 4,8 tonnes de tabac par la brigade des douanes de Cherbourg

Communiqué de la Douane française :

Le 5 mars 2023, les agents de la brigade des douanes de Cherbourg, en contrôle à la gare maritime de Cherbourg, ont procédé au contrôle d'un poids-lourd en provenance des Pays-Bas et à destination de l'Irlande.

À l'ouverture de la remorque, les agents découvrent un chargement constitué de cartons dont l'ouverture a démontré la présence de grands cylindres en matière plastique.

Lors de la visite, les agents ont constaté que la première partie du chargement, située au fond de la remorque, était constitué de 20 palettes de cartons. L'ouverture des cartons a amené la découverte de cigarettes.

Après une vérification des 20 palettes, les agents constatent que celles-ci renferment 4,8 tonnes de cigarettes. Faisant suite aux différentes saisies effectuées par la même brigade en date du 17 septembre 2022 portant sur plus de 15 kg de cocaïne et du 24 septembre 2022 pour 11 tonnes de tabac, cette nouvelle saisie de la brigade illustre l'investissement de direction régionale des douanes de Caen dans la lutte contre tous les trafics illicites et notamment le commerce illicite des produits du tabac, priorité d'action de la douane au niveau national et européen.

De plus, cette saisie s'inscrit pleinement dans le cadre du nouveau Plan Tabac 2023-2025 annoncé par M. ATTAL, ministre délégué, chargé des Comptes publics.





Mission accomplie

Merci au ministre des Finances et au Directeur Général des douanes pour la confiance.
Merci à mes éléments qui ont travaillé dur.

La brigade commerciale des douanes de **Berberati** a désormais un nouveau bâtiment servant de poste avancé au PK5 sur l'axe Berberati-Carnot.

Le développement est une question de volonté.

Colonel N'Djadder-Kangang Lazare



Les services douaniers s'installent officiellement au Port sec du PK26.

Le Directeur général des douanes et droits indirects, M. **Frédéric Théodore Inamo**, a officiellement installé les services douaniers **au port sec de PK26**, situé sur l'axe **Boali**, le lundi 2 janvier 2023.

Nouvellement inaugurée par M. **Faustin Archange Touadéra**, cette base logistique abritera désormais, la direction générale n°1, les services douaniers du terminal à conteneurs, ceux du bureau d'affrètement routier de Centrafrique (BARC), et celui du receveur principal de Bangui (RP).



Ce port d'une superficie de 140 000 m² dispose d'une capacité d'accueil de plus de 1500 camions, et permet le stationnement en toute sécurité des gros porteurs, ainsi que le dédouanement des marchandises.



Strasbourg, 1 janvier 2023

(Liste des traités du Conseil de l'Europe – [STCE No. 221](#)) Nicosie, 19.V.2017

1. Introduction

Les crimes contre les biens culturels constituent un danger pour la préservation, l'héritage et la durabilité de la culture de l'humanité. Ils détruisent des millions d'objets, de sites archéologiques et de monuments et causent des dommages irréparables aux musées, galeries, collections publiques et privées et édifices religieux, appauvrissant ainsi l'humanité dans son ensemble. Pour mettre fin à cette situation, il est nécessaire de criminaliser les activités liées aux infractions relatives aux biens culturels. C'est l'objectif de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels (également connue sous le nom de Convention de Nicosie).

La commission de crimes contre le patrimoine culturel constitue un crime transnational qui ne connaît pas de frontières, de sorte que chaque nouvelle ratification renforce le pouvoir de la Convention pour combattre ce fléau. Tout pays qui le souhaite peut bénéficier de la Convention en y adhérant, car elle est ouverte à la signature et à la ratification de tout pays du monde, protégeant ainsi non seulement son propre patrimoine culturel, mais aussi le patrimoine de l'humanité en général.

La Convention prévoit un certain nombre de dispositions de droit pénal matériel et appelle à une collaboration multilatérale entre les pays, les disciplines et les secteurs, jetant les bases d'une coopération avec et entre des organismes internationaux tels qu'INTERPOL, Europol, l'UNESCO, l'Union Européenne (UE) et UNIDROIT, afin de mettre une fin à cette menace internationale pour les droits culturels des individus.

2. Situation actuelle

La Convention de Nicosie a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 à Chypre. Élaboré sous l'autorité du [Comité européen pour les problèmes criminels](#) (CDPC) du Conseil de l'Europe, le groupe de rédaction de la Convention était composé d'un groupe de travail spécialisé dans les crimes liés aux biens culturels (PC-IBC) et a impliqué activement différentes organisations internationales, telles que l'UNESCO, l'UNODC, l'UE et UNIDROIT, ainsi que le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe.

Au **1er janvier 2023**, la Convention est ratifiée par 6 États (Chypre, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie et Mexique) et compte 7 États signataires (Arménie,

Monténégro, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovaquie et Ukraine).

La Convention est entrée en vigueur le **1er avril 2022**.



Illustration : ruines de Pétra en Jordanie inscrites au Patrimoine mondial de L'UNESCO (Pixabay)

3. Les principes fondamentaux

La Convention de Nicosie a émergé dans un contexte politique particulier à la suite de la destruction délibérée du patrimoine culturel et au trafic illicite de biens culturels au Moyen-Orient. Son objectif principal est de prévenir et de combattre les dommages, la destruction et le trafic illicite de biens culturels, dans le cadre de l'action du Conseil de l'Europe pour lutter contre la criminalité organisée. La Convention considère comme des actes criminels, entre autres, le vol et les autres formes d'appropriation illicite, les fouilles **et prélèvements illégaux**, l'importation et l'exportation illicites, l'acquisition et la **Mise sur le marché** illicites, la détérioration et la destruction de biens culturels ou encore la falsification de documents.

L'objectif principal de la Convention est triple :

- prévenir et à combattre la destruction, les dommages et le trafic de biens culturels en prévoyant l'incrimination de certains actes ;
- renforcer la prévention du crime et la réponse de la justice pénale concernant toutes les infractions pénales visant des biens culturels ;
- promouvoir la coopération nationale et internationale dans la lutte contre les infractions pénales visant des biens culturels ;

4. Valeur ajoutée de la Convention de Nicosie

Les crimes liés aux biens culturels sont de plus en plus fréquents et entraînent, dans une plus large mesure, la destruction du patrimoine culturel mondial. Jusqu'à présent, les efforts de protection du patrimoine culturel se sont principalement concentrés sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Cependant, un grand nombre d'infractions différentes portent quotidiennement atteinte au patrimoine culturel.

- La Convention de Nicosie place le patrimoine culturel au centre de sa mission et prévoit une réponse pénale à toutes les infractions liées aux biens culturels. Il s'agit **d'un instrument de droit pénal** visant à protéger le patrimoine culturel.
- En outre, la Convention de Nicosie est **la première et la seule convention de droit pénal** visant à prévenir et à combattre la destruction intentionnelle, les dommages et le trafic de biens culturels.
- La Convention de Nicosie est compatible avec d'autres instruments internationaux et supranationaux relatifs au patrimoine culturel, tels que la Convention de l'UNESCO de 1970, la Convention d'UNIDROIT de 1995, ou le droit de l'UE, car elle se fonde non seulement sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'État de droit du Conseil de l'Europe, mais aussi sur les meilleures pratiques de ses États membres et d'autres organisations internationales et initiatives internationales dans le domaine du patrimoine culturel.
- La Convention est ouverte à tout État souhaitant y adhérer. Aucun pays ne peut faire face seul aux crimes contre le patrimoine culturel, car il s'agit d'un crime organisé transnational qui ne respecte pas les frontières.

3. Raisons pour adhérer à la Convention de Nicosie

Le Conseil de l'Europe est un chef de file en matière de coopération juridique et culturelle internationale, avec un réseau bien établi en Europe et au-delà, et des décennies d'expérience dans l'élaboration de politiques internationales. Le Comité Européen en matière pénale (CDPC) a procédé à un examen complet des législations nationales existantes sur les infractions liées aux biens culturels et a identifié un certain nombre de lacunes et de problèmes dans ce domaine. Ces dernières années, les sociétés contemporaines ont été confrontées à des formes de criminalité contre les biens culturels qui présentent de nouvelles caractéristiques ou accentuent leur expansion transnationale. Tous les pays sont vulnérables aux crimes contre le patrimoine culturel, quel que soit le degré de contrôle qu'ils exercent, en raison de la nature

fragmentée de ces crimes.

Le crime organisé a trouvé dans les biens culturels une cible très attrayante pour ses activités, étant donné les profits importants qu'ils peuvent rapporter à ces organisations criminelles, avec une impunité relativement élevée. La difficulté des poursuites transfrontalières, due en grande partie à l'absence d'un cadre juridico-pénal international, entrave les progrès. Une coopération policière et judiciaire accrue (en matière pénale), fondée sur de nouveaux instruments juridiques, est donc nécessaire.

La Convention de Nicosie favorise un cadre juridique commun et harmonisé en fournissant un ensemble commun de définitions pour la poursuite internationale de ces infractions. Compte tenu de la dimension mondiale de ce crime, il ne fait aucun doute qu'il existe un besoin urgent de lois nationales et d'instruments juridiques internationaux adéquats et efficaces pour lutter contre les crimes contre les biens culturels.

La détection de ces crimes est souvent entravée par un manque de communication entre les autorités culturelles, douanières, policières, judiciaires et le secteur privé. Pour remédier à ce problème, la Convention de Nicosie encourage également la coopération, la formation et l'échange d'informations, tant au niveau national qu'international.

La ratification de la Convention de Nicosie permet aux pays de participer à une coalition mondiale (Comité des Parties) qui fait appel à une coopération intersectorielle entre les institutions gouvernementales, le pouvoir judiciaire, les organismes culturels, les services répressifs et les douanes qui traitent des infractions liées aux biens culturels.

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Division du droit pénal | Division de la culture et du patrimoine culturel

Contact : Nicosia.Convention@coe.int



Illustration : Egypte (Pixabay)



LES DOUANES CAMEROUNAISES EN ACTION

Dans le cadre de la mission **HALCOMI** (halte au commerce illicite) des saisies importantes ont eu lieu dans la région Nord du Cameroun sous la direction de **Madame Mekok Virginie** (adhérente **AIDF Cameroun**).

Des saisies de médicaments contrefaits, du sucre, des huiles et divers articles provenant du Nigeria. Vidéo sur Youtube, [cliquez ici](#)





SAISIE DE MÉDICAMENTS (MQIF) PAR LA DOUANE DU CAMEROUN

Importante saisie de **médicaments contrefaits et de qualité inférieure** effectuée le 10 janvier 2023 au matin par les éléments de la **Mission Halcomi de Ngaoundéré**.



L'équipe était dirigée par l'adjudant principal des douanes **Zongo Marie Virginie**, membre de l'**AIDF Cameroun**.

Félicitations à nos collègues pour leur vigilance et leur travail de protection de la santé publique.



Le grand Nord est le foyer incontesté de la contrebande.

Sous l'autorité du Capitaine **Kuetche Hugues Cyriaque** (coordonnateur **Halcomi 3 Zone 3** et membre AIDF), les équipes opérationnelles de la zone 3 traquent jour et nuit les fraudeurs à Mora, Bardake ou Ngaoundéré.

Encore bravo à l'équipe opérationnelle de **Ngaoundéré** conduite par l'adjudant Principal des Douanes **Zongo Marie Virginie**, membre de l'AIDF, et à l'équipe opérationnelle de **Maroua** et de **Garoua**, et félicitations au Capitaine Kuetche Hugues Cyriaque.



Retrouvez la vidéo de la saisie par les Douanes du Cameroun ->



SAISIE DE MÉDICAMENTS DE QUALITÉ INFÉRIEURE À KATIOLA

Le mercredi 4 janvier 2023 aux environs de 22 heures, les agents des de l'Unité Mobile d'Intervention Rapide (UMIR) des Douanes Ivoiriennes ont intercepté, au cours d'une patrouille sur l'axe Katiola-Niakaramandougou, un camion suspecté de transporter des produits illicites.



Et cela, conformément à leur mission de protection des populations, une fouille sommaire du véhicule leur a permis de découvrir une importante quantité de Médicaments de Qualité Inférieure et Falsifiés (MQIF) dissimulés sous des sacs de maïs.

Le camion est donc conduit à la base de l'UMIR à Yopougon-Gesco pour une opération d'écot qui a permis de dénombrer 561 colis d'un poids total de

8479,6 kilogrammes.

Le Commandant OUATTARA Hippolyte, Commandant de l'UMIR a profité de cette saisie pour appeler les populations à une franche collaboration dans la lutte contre la contrebande.



Véhicules des Douanes Tunisiennes



importante saisie douanière au Burkina Faso

Le vendredi 3 février 2023, une délégation gouvernementale conduite par le Ministre de l'Économie des Finances et de la Prospective, Dr **Aboubacar NACANABO**, s'est rendue à la Direction Générale des Douanes pour une visite des saisies opérées par les unités de surveillance des douanes.

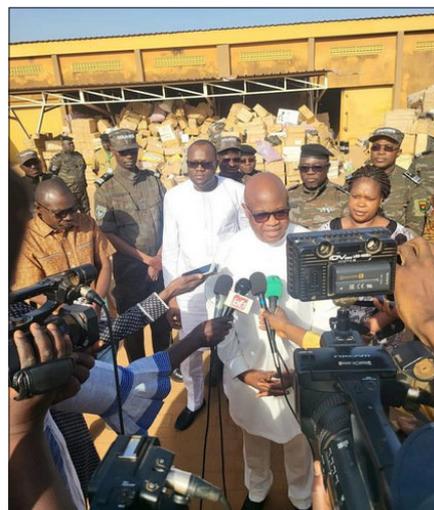
La délégation était également composée du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, de la Santé, et de Madame la Directrice Générale de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique.

Les unités de surveillance des douanes ont saisi plus de 200 tonnes de médicaments contrefaits à **Sankar Yaaré** du 29 janvier 2023 jusqu'au 3 février 2023.



La valeur de cette saisie de produits pharmaceutiques contrefaisants est estimée à environ 1,2 milliard de francs CFA.

Les saisies douanières ont également porté sur **14 886 bâtons de dynamite, 10 850 mètres linéaires de cordons détonants, 225 détonateurs électriques**, de boosters d'explosion et d'autres marchandises prohibées.



remise de dons par l'amicale du personnel douanier féminin « GABELLES »

A l'occasion de la **Journée International des Droits de la Femme**, une cérémonie de remise de dons aux veuves et orphelins de douaniers par les membres de l'Amicale du personnel douanier féminin « **GABELLES** » s'est tenue à la Direction Générale des Douanes, le 8 mars 2023.

Étaient présent(e)s durant cette cérémonie, Madame la Directrice régionale des Douanes (Centre Sud), Madame B Diane Stéphanie, Présidente de l'amicale « GABELLES », Monsieur le Secrétaire Général du SYNATRAD et Madame la Présidente de l'Association des Veuves et Orphelins de la Famille douanière (AVOFD).



L'Amicale a remis des vivres aux familles des douaniers victimes du terrorisme (riz, savon, huile...).

A cette occasion, une minute de silence a été observée.

La Présidente de l'Amicale a formulé le vœu d'un retour de la paix au Burkina-Faso.

La Présidente de l'AVOFD, émue par ce geste solidaire des GABELLES, a tenu à exprimer sa reconnaissance envers les autorités douanières et en particulier, aux GABELLES qui ont profité de la Journée Internationale des Droits de la Femme pour remettre ces dons aux familles endeuillées.



La République du Togo signe la Convention MEDICRIME

Le 16 janvier 2023, à Strasbourg, La République du Togo a signé la Convention **MEDICRIME** du Conseil de l'Europe. Elle devient ainsi le 8^{ème} état africain signataire de la convention.

En 2022, le Togo s'était porté volontaire pour lancer un projet pilote visant à élaborer et mettre en œuvre un plan national de lutte contre les Médicaments Falsifiés et de Qualité Inférieure (**MFQI**), et à modéliser la méthodologie d'élaboration afin de pouvoir l'adapter dans d'autres pays partie prenante de l'Initiative de Lomé.

(cf. Sommet de Lomé du 18 janvier 2020).

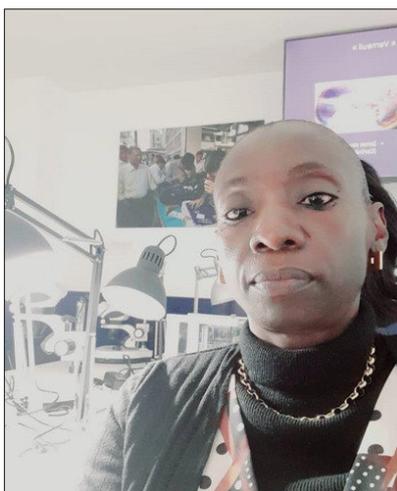


M. Lucien K. Fandjinou, Chargé d'Affaires à l'Ambassade du Togo à Bruxelles, et M. Bjørn Berge, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe.
© Conseil de l'Europe.



Formation à la Gemmologie - M^{me} Yvette Baoko

Yvette Baoko, adhérente AIDF de la République Démocratique du Congo a participé les 12 et 13 janvier 2023 à une formation sur la Gemmologie à l'**Institut National de Gemmologie à Paris**.



Formation USA/FBI : M^{me} Souley Hadiza Paul



La Douane Nigérienne a été présente, du 30 janvier au 10 février 2023, à une formation organisée par les **États Unis à travers le FBI**. La session s'est tenue à **Gaborone (Botswana)** et a regroupé neuf pays africains. Aussi, c'est une formation qui s'inscrit dans le cadre du renforcement du leadership féminin et notre administration était représentée par **M^{me} SOULEY Hadiza Paul**, Contrôleure à la DIVCOS. Plusieurs concepts et modules ont été développés dont entre autres : le leadership, le mentorat, conflit et sensibilisation à la gestion du stress, relations avec les médias, enquêtes sur la monnaie authentique et la monnaie contrefaite, enquêtes sur la cybercriminalité, enquêtes sur la corruption publique, crimes contre la traite des humains etc... . Enfin, cette formation a



également permis de mettre en place un réseautage de femmes du secteur de la loi du Botswana, Togo, Niger, Seychelles, Ile Maurice, RD Congo, Guinée Équatoriale, République du Congo et le Gabon. Communication/DGD.



ATTAQUE DU BUREAU DES DOUANES DE BELOKO

Le 21 janvier 2023 à 5 heures du matin, le bureau frontalier de **BELOKO** de la Douane de RCA situé à la frontière du Cameroun à proximité de la ville de Garaboulaye, a subi une attaque d'un groupe armé.

Le bureau des douanes a été incendié, les camions stationnés en attente de dédouanement ont pris feu (une vingtaine de camions).

L'Association internationale des douaniers francophones AIDF condamne cette attaque.



Nomination d'un nouveau Directeur général des Douanes du Burkina-Faso



L'Inspecteur Divisionnaire des Douanes, M. **Mathias Kadiogo**, a été nommé Directeur Général des Douanes le 25 novembre 2022, par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la prospective, M. **Aboubacar Nacanabo**.

Le nouveau Directeur général a tenu à préciser son engagement dans « *son action dans la mobilisation des recettes pour accompagner le gouvernement dans la lutte contre l'insécurité* ». M. Kadiogo s'engage à exercer sa mission avec **honneur, dignité, professionnalisme et loyauté**.

Chevalier de l'Ordre du mérite et médaille d'honneur des Douanes, M. Mathias Kadiogo a été, de 2013-2019, le secrétaire général du Syndicat national des Travailleurs de l'Administration des Douanes (Synatrad).



Coup de filet Insolite



Sylvain Aizoun

Vice-Président de la Commission
de Solidarité et des Droits de L'Homme de L'AIDF

Sèdoté (destinée aguerrie) appréhendait. Il venait d'intégrer son nouveau bureau. Il avait toutes les raisons d'être heureux car suite à sa formation et aux nouveaux galons d'officier qu'il arborait fièrement il venait d'être muté à son premier poste de commandement ; Et pas des moindres ! Il était le premier responsable de la Brigade de cette nouvelle Recette des douanes créée il y avait à peine deux années suite aux rapports persistants de grandes activités de fraude douanière dans la localité. Sorti Major de sa promotion, grande avait été sa surprise quand il fût automatiquement nommé Chef de Brigade par son Ministre de tutelle sur proposition de son Directeur Général. Dans le modèle d'organisation où les unités frontalières douanières encore appelées Recettes des douanes sont subdivisées en deux structures complémentaires à savoir le Bureau et la Brigade, le Chef de Brigade est celui qui coordonne et organise toutes les tâches de la Brigade articulées autour de la recherche et de la répression de la fraude douanière sous toutes ses formes.



Sèdoté savait qu'il avait beaucoup de défis à relever à son nouveau poste. La région était particulièrement hostile à toute présence douanière car la population ne vivait que de la fraude douanière et de ses retombées. De plus, la majeure partie de la zone frontalière avec le pays voisin était une forêt sacrée occupée par plusieurs couvents, gardiens des traditions ancestrales culturelles et culturelles de la localité. Tous types de marchandises pénétraient sans grand gène sur le territoire national via divers moyens de transports sans accomplir aucune formalité douanière. D'après les premiers renseignements qu'il avait recueillis sur le

terrain, il ne s'agissait pas seulement de produits alimentaires de première nécessité comme il le pensait. Il existait aussi un trafic important de produits dangereux ou prohibés comme les produits pharmaceutiques contrefaits, les produits psychotropes et même des armes et munitions. Il y avait effectivement dans le pays voisin, à environ 300 Km à vol d'oiseau de cette frontière, une zone foyer d'individus armés non identifiés constitué en mouvement rebelle. Son Directeur Général lui avait soufflé le jour de sa nomination qu'il n'avait pas été désigné par hasard. En effet, il y a quelques années, Sèdoté qui était Chef d'escouade dans un Service Régional de Lutte Contre la Fraude (Unité départementale de seconde ligne à caractère répressif et/ou dissuasif) s'était fait remarqué très positivement au cours d'une opération de saisie de médicaments contrefaits. Sur une période de trois mois, il avait réussi à conjuguer professionnalisme, prise de risque, promptitude et réalisme dans une traque sans répit pour réaliser une saisie record de cinquante (50) tonnes de médicaments contrefaits. Au terme de cette opération d'envergure internationale, son pays avait été classé premier et cela lui avait valu les félicitations de sa hiérarchie.

Mais ce matin, assis dans son bureau il appréhendait malgré lui. Certes il n'avait aucun doute en ses qualités managériales. Sa volonté farouche à obtenir des résultats probants était inébranlable. Cependant, un paramètre très particulier venait s'ajouter à cette longue liste de difficultés. C'était la donnée qui le dérangeait le plus. En effet, Sèdoté était originaire de la localité dans laquelle il venait de prendre service il y a quelques semaines plus tôt. Son père y était né et y avait passé la majeure partie de son

enfance avant de se rendre à la capitale pour poursuivre ses études. Certes, il n'était pas du tout un habitué des tours fréquents au village pour cause de visites familiales ou cérémonies et autres manifestations qui s'y déroulaient fréquemment, mais il y avait des parents (oncles, tantes, cousin, etc...) qui le connaissaient bien. Comme si ce tableau rempli de difficultés n'était pas suffisamment peint, il venait d'apprendre la veille que le baron des trafiquants de la localité était un cousin à lui surnommé **Tossissa** (l'eau qui coule) et que ce dernier ne reculait devant rien pour rendre inefficace le service douanier. Il y a quelques années, il avait entendu vaguement parler de lui comme étant l'un des jeunes leaders de la localité.

_ j'y arriverai !...laissa t'il échapper à haute voix sans se rendre compte. Il lui fallait réaliser un coup d'éclat. Il avait obligation de résultat. Dès sa prise de fonction, il avait d'ailleurs entrepris avec la participation des élus locaux, des séances de sensibilisation à l'endroit des populations riveraines.

Maintenant, il s'agissait de réaliser une grosse saisie qui permettrait à son service de montrer ses capacités répressives. Il avait beaucoup investi dans le renseignement car la douane moderne opte pour les contrôles sélectifs basés généralement sur le renseignement ou des critères de choix objectifs. Il avait réussi à se dénicher des indicateurs dignes de confiance. Parmi eux, il y avait des adhérents, des intervenants et même des complices à la fraude reconvertis. L'information importante qu'il attendait depuis deux jours ne venait pas ; Un passage en contrebande (par chemin détourné) de marchandises de fraude en provenance du pays voisin devait avoir lieu. Son informateur, de peur de se faire découvrir lui avait demandé de se tenir prêt à tout moment car au moment où il l'informerait, il devrait réagir avec promptitude. Depuis deux jours son équipe et lui était en veille permanente.

Sèdoté décida de s'occuper aux différentes tâches administratives pour ne pas trop se perdre dans ses réflexions. Il ne vit même pas passer la journée. Tellement il était embué dans ses pensées qu'il oublia de déjeuner. Vers 10 heures du soir, au moment

où il s'apprêtait pour dîner, son téléphone sonna. C'était l'appel qu'il attendait. Après un court échange avec l'informateur, il se leva d'un bond et fit signe à son équipe qu'il fallait prendre départ. Ils démarrèrent en trombe et se ruèrent vers le chemin indiqué. C'était une voie secondaire qui reliait l'un à l'autre, deux villages frontaliers voisins. La voie n'était pas praticable en temps de pluie mais s'avérait fort utilisée par les fraudeurs en saison sèche. Elle leur permettait de contourner la voie légale avec célérité afin de se mettre rapidement à l'abri dans une zone de forêt sacrée où la pénétration était interdite à toute personne non initiée. L'idéal pour Sèdoté et son équipe était qu'ils réussissent à intercepter le véhicule avant qu'il ne pénètre dans la zone forestière car il s'y trouvait un couvent dont le rôle principal des adeptes était d'empêcher la profanation des lieux. Pourtant ces derniers qui n'hésitaient pas à chasser d'éventuels intrus à coups de machettes ne s'en prenaient jamais aux fraudeurs. Malgré cette hostilité flagrante des autochtones envers son service, Sèdoté savait qu'il tenterait le tout pour le tout ce soir.



Quelques minutes de route plus tard, Sèdoté et son équipe virent au loin l'éclat des phares d'un véhicule qui se rapprochait rapidement d'eux. Ils

s'arrêtèrent et lancèrent des jeux de phares indiquant au véhicule de ralentir et de s'arrêter, ce que fit ce dernier à distance raisonnable. Au moment où Sèdoté et ses éléments descendirent du véhicule de service, la voiture suspecte redémarrera et fonça sur eux. Elle réussit à passer malgré l'étroitesse de la voie heurtant violemment au passage une portière du véhicule de service. Sèdoté et deux de ses collègues durent bondir dans les ravins pour éviter d'être ramassés. S'engagea alors une longue et dangereuse course poursuite. Le véhicule suspect était lourdement chargé, pourtant, son conducteur réalisait des manœuvres dignes d'un film hollywoodien. C'était un fou furieux au volant ! Il ne fallait surtout pas le lâcher. Sèdoté avait pensé à cette éventualité et avait mis aux commandes du véhicule de service Pick-up son meilleur agent conducteur. La course poursuite dura environ une demi-heure. Quand les délinquants comprirent qu'ils ne réussiraient pas à semer les douaniers à leur

trousse, ils pénétrèrent dans une zone de la forêt sacrée et allèrent s'immobiliser devant le couvent. Les occupants du véhicule, au nombre de deux, sortirent et détalèrent. Grâce à sa promptitude, l'un des éléments de Sèdoté réussit à rattraper l'un des deux délinquants. Le second pénétra dans le couvent en ameutant le voisinage. Sèdoté était impatient de vérifier le contenu du véhicule. Il se dirigea rapidement vers le chargement, arme au poing avec un de ses collègues. A première vérification, il constata que le véhicule était bourré de produits pharmaceutiques illicites et de chanvre indien emballé sous forme de grosses boulettes. Dès cet instant, il ne fallait pas perdre une seconde car la zone leur deviendrait très hostile. Il n'était pourtant pas au bout de ses peines car se retournant pour donner des instructions à ses collègues, il se figea net !

_Que fais-tu ici toi ?! s'écria t'il.

_Djalééé, fofoo, pardon, djalé, djalé, tchoooo, kinklin ! (Pardon grand frère, sauve moi !)... Ce fût ces supplications qu'il reçut automatiquement comme toute réponse de la part de son interlocuteur qui n'était rien d'autre que son frère consanguin.

A peine se remettait-il de sa surprise que les occupants du couvent firent irruption accompagnés du second fugitif qui n'était rien d'autre que Tossissa le fameux cousin délinquant. Le groupuscule qui s'avancait vers eux dirigé par Tossissa était armé de machettes, de gourdins et portait un gros fétiche en main, proférant des menaces et des jurons très hostile à l'encontre de Sèdoté et ses collègues. Sans perdre une seconde, ce dernier arma son fusil d'assaut AKM (Arme Kalachnikov Modernisée) de service et donna deux coups de semonce (les coups de semonce sont des tirs d'artillerie ou d'arme à feu réalisé en vue d'intimider un adversaire sans lui porter de dégâts physiques). Il fit un signe à deux de ses agents qui firent pareil. Tossissa et ses sbires s'arrêtèrent automatiquement, marquèrent un court silence puis recommencèrent leurs gesticulations et proférations de menaces. Parmi ses sbires, ceux qui gardaient le fétiche se disaient insensibles aux balles et encourageaient les autres à progresser vers Sèdoté. Pendant ce bref moment, ce dernier avait déjà installé un de ses agents aux commandes du véhicule de fraude.

C'était le moment d'user de professionnalisme car, même si le fonctionnaire des douanes a la possibilité d'ouvrir le feu avec son arme de service sur des délinquants en cas de légitime défense, c'était une situation qui devrait arriver en extrême recours vu le caractère sacré de la vie et les éventuelles séquelles qu'une blessure à l'arme à feu pouvait laisser sur un individu. De plus, étant dans son milieu d'origine ce n'était pas vraiment l'idéal pour lui d'en arriver là. Sèdoté s'écria vers le groupuscule :

_Gardez vos distances ! vous êtes mes frères. Je ne voudrais pas avoir à vous tirer dessus. Mais sachez que si vous m'obligez à le faire, je n'hésiterai pas une seconde. Une équipe de renfort de la police est déjà toute proche. Je vous conseille de vite vous retirer afin d'éviter les arrestations qui vous conduiront droit en prison vu le chargement du véhicule.

Il bluffait pour la police car bien qu'il ait échangé il y quelques jours avec le Commissaire de la localité, il n'avait pas encore eu le temps de l'avertir cette nuit, vu la rapidité avec laquelle se déroulaient les événements. Sans leur donner de répit, il enchaîna :

_Tossissa, tu sais qu'on est parenté mais force doit rester à la loi. Dès ma prise de fonction j'ai envoyé des émissaires vers toi pour t'informer de cesser toutes activités délictueuses ou criminelles dans lesquelles tu serais impliqué, mais tu n'as même pas voulu te rapprocher de moi pour que je t'explique le bien fondé de ma mission. Je vais vous montrer mon envie de vous aider en libérant tout de suite mon frère consanguin car il risquerait d'écoper d'une lourde peine de prison et de vous faire le rejoindre s'il était ramené au poste de police cette nuit.



Sèdoté fit signe à son collègue qui maintenait au sol son frère délinquant de le relâcher. Ce dernier rejoint en courant son acolyte Tossissa et commença une concertation avec lui.

C'était le moment idéal pour Sèdoté de lever le camp. Il dit à l'agent aux commandes du chargement de se tenir prêt à suivre le Pickup de service. Faisant un signe aux autres ils commencèrent à tirer des coups de semonce en l'air et démarrèrent en trombe en fonçant vers le groupuscule qui leur barrait la voie. Pris par surprise, les délinquants se dispersèrent et Sèdoté et son équipe purent se retirer jusqu'à leur Unité. Dès leur arrivée, ils procédèrent sans divertir à l'écors (opération d'identification et de dénombrement des colis d'un chargement). C'était une très grosse prise !

Cette opération réussie avec brio en limitant au maximum les casses permit désormais à la Recette des douanes d'asseoir son autorité dans la localité. La nouvelle fit écho dans toute la contrée et la saisie fut médiatisée par l'administration douanière. Cette opération vint sonner le glas pour les contrebandiers. Le procès-verbal de saisie impliqua l'émission d'un mandat d'arrêt contre Tossissa qui fût obligé de fuir très loin pour ne pas se faire appréhender. Sèdoté se rapprocha ensuite des têtes couronnées de la localité et du chef du couvent pour leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas servir de couverture ou de soutien aux trafiquants sous peine de subir les rigueurs de la loi. Grâce à son leadership, en quelques semaines seulement, il fit revenir les vrais commerçants et partenaires douaniers qui recommencèrent à dédouaner règlementairement leurs marchandises.

ÉPILOGUE

Ce matin-là, assis dans son fauteuil directeur devant un bureau impeccablement ordonné, Sèdoté ressassait les événements de ces dernières semaines. Tout était allé si vite. De sa prise de fonction aux différentes démarches et opérations menées avec succès pour réussir la mission à lui confiée. Il repensait surtout à sa surprise quand il avait

vu son frère consanguin parmi les délinquants lors de la dernière grosse saisie. Il avait été obligé de le libérer pour faire diversion mais aussi parce que son arrestation lui aurait valu haine et mépris de la part de ses proches.

_Cela aurait été une situation difficile à gérer..., se dit-il tout bas.

Il alluma alors un petit cierge sur la mini table recouverte de plusieurs objets de piété, aménagée dans un coin de son bureau pour se recueillir. Il pensa à plusieurs de ses collègues ayant été l'objet d'agressions physiques parfois mortelles lors de l'exécution du service. Il fit une courte prière et s'en alla retrouver le confort de son fauteuil directeur. Comme si la nature synchronisait tout, dès qu'il eut fini de s'asseoir, son téléphone portable sonna. Il décrocha après une brève hésitation car le numéro lui était inconnu.

_ Bonjour Chef de Brigade, entendit-il d'une voix un peu enrouée mais ferme et autoritaire ;

Il n'eut même pas le temps de répondre à cette salutation que la voix enchaina :

_ C'est le Ministre de L'Economie et des Finances. Félicitations pour les prouesses remarquables que vous avez réalisées ces derniers jours...

J'ai une mission de la plus haute importance à vous confier.....

FIN



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DOUANES 26 JANVIER 2023



République de Centrafrique



La coupe a été remise par le DIRCAB du Ministre des Finances le colonel des douanes M. YAMBOUKA WAMATA



Togo



Distinctions remises aux personnalités ayant eu un impact sur la professionnalisation douanière.



Mali



Félicitations à Bory Cisse de la délégation AIDF du Mali qui a été distingué par l'OMD



Côte d'Ivoire



Le commandant Bamba Souleymane a obtenu le prix de l'OMD D'EXPERT FORMATION en Côte d'Ivoire



Haïti



Belgique



© Photos Chantal Criquillon



2^{ème} Tournoi international des douaniers Francophones «SAID BELQOLA»

Le 26 janvier, **Mathias Vitkiewicz**, ex-joueur du **Servette FC** est venu signer son maillot et apporter son soutien pour le 2^{ème} Tournoi de Football AIDF et les équipes suisses.



Le FC Sarajevo signe son maillot pour le tournoi de football SAID BELQOLA à Genève.



Signature du maillot d'un ancien joueur de la Lazio de Rome, **Guerino Gottardi** pour le tournoi de Genève.



Le Vice-président **De Aza Stevens** du club **CS Interstar** Genève a remis ce samedi matin 4 mars 2023 à **Stéphane Ulrich**, Président de la Commission Solidarité et Droits de l'homme AIDF, des équipements sportifs pour les enfants les plus démunis, des kits de secours, des ballons et des cônes d'entraînement !

Le club organise divers camps payants pour les enfants et soutient le **2^{ème} Tournoi International des Douaniers Francophones SAID BELQOLA Genève 2023**
Merci infiniment pour leur geste de solidarité.



Gilles Perrenoud, membre suisse de la 1^{ère} heure de l'AIDF et responsable du matériel au **FC Satigny** a remis ce matin à **Stéphane Ulrich**, Président de la Commission Solidarité et Droits de l'homme AIDF, des jeux de maillots, gourdes, ballons en dons du FC Satigny. Il s'est porté aussi bénévole au 2^{ème} Tournoi International à Genève. Merci au **FC Satigny** pour ce don de matériel !

Un beau geste de solidarité envers les plus démunis.

Merci l'AIDF Suisse et FC Satigny.



Terrain de Foot qui accueillera le 2^{ème} Tournoi de Football **SAID BELQOLA** à Genève en septembre 2023





Notre déléguée AIDF Niger Hadiza Souley Paul à l'honneur

Fin du parcours d'accompagnement de 10 femmes leaders de la fonction publique et des forces de défense et de sécurité du Niger. Ce parcours a duré 5 mois et s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens d'amitié entre le Niger et le Royaume de Belgique. Durant cette période ces femmes ont été assez outillées afin de participer activement et positivement au développement du pays. Cette phase, il faut le préciser est une première et le Niger garde désormais les pionnières de ce projet. Le Sénégal sera le prochain pays et l'une de nos recommandations a été que d'autres femmes nigériennes puissent également bénéficier de ces renforcements de capacité. Ce petit réseau (par le nombre) mais grand également (par les compétences qu'il regorge) est désormais actif et disponible pour accompagner toute action entrant dans le cadre du développement de notre chère nation.



FÊTE DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE



Participation de la délégation AIDF pour la fête de proclamation de la République de Centrafrique.





SAISIE DE 8,36 KG D'OR PAR LES DOUANES DU MALI

Le 20 février 2023, les Douanes maliennes ont saisi plus de **8,36 kg d'or** dissimulés derrière le radiateur d'un véhicule, sur l'axe ivoirien. La valeur des marchandises saisies est estimée à plus de **250 millions de Fcfa**.

La Direction du Renseignement et de la Lutte contre la fraude a de nouveau mis la main sur de l'or en contrebande.

Le professionnalisme de la mission dépêchée sur le terrain par l'inspecteur des douanes, M. **Diaguéli Diakité**, a intercepté le véhicule recherché avant son entrée à Bamako.

Le **Directeur Général des Douanes**, l'inspecteur général **Amadou Konaté** a félicité les agents des douanes à l'origine de cette saisie.



L'AIDF présente ses condoléances



Luc Doumont Président AIDF

L'ensemble de l'association Internationale des Douaniers Francophones AIDF, son conseil d'administration et ses délégués nationaux présentent leurs condoléances à nos collègues centrafricains. Nous sommes consternés par le traitement inhumain qui a été infligé à notre collègue disparu et avons une pensée attristée pour sa famille.

L'Association Internationale des Douaniers Francophones et la Délégation Nationale de République Centrafricaine adresse ses vifs remerciements à tous les douaniers et douanières qui ont participé à la cagnotte organisée au profit des orphelins de notre collègue Houlhoutou Prosper qui a été enlevé et exécuté par des groupes armés le 17 février 2023. La cagnotte s'élève à **1.500.500 frs Cfa** soit **2 287 €**.

Du fond du cœur, nous vous adressons un grand merci. À vous qui par vos pensées et par vos mots reconfortants avez témoigné votre solidarité, votre amitié ou votre amour en cette période difficile. Merci d'avoir rendu un si bel hommage au défunt HOULHOUTOU Prosper.
Yvan Claudel PAMALL Délégué AIDF Centrafrique.

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DES SERVICES CENTRAUX
DIRECTION DE LA LEGISLATION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES CONTENTIEUSES
N° /MFB/02001/DEASC/DIASC



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE OFFICIEL

(Large diffusion)

Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects a appris, avec le plus grand émoi, l'enlèvement suivi de l'exécution dans des conditions effroyables et inhumaines du **Contrôleur des Douanes, HOULHOUTOU Prosper**, digne soldat de l'économie, en mission dans la circonscription de PAHOJA.

Face à cette cruelle barbarie, perpétrée par une bande de criminels, sans foi ni loi, contre un agent de l'Etat dans l'exercice de sa mission de service public, condamne avec fermeté, ce lâche assassinat et que leurs auteurs soient traqués et poursuivis en justice.

Par ailleurs, il présente ses condoléances à la famille du disparu et, **instruit par la même occasion, qu'une minute de silence soit observée le lundi 20 février 2023, à 7h30 mn**, dans tous les services centraux et extérieurs, en la mémoire du défunt.

Fait à Bangui, le 18 février 2023

Le Directeur Général
des Douanes et Droits Indirects

Frédéric Théodore INAMO
Frédéric Théodore INAMO



CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU EXÉCUTIF NATIONAL

Tél: (+242) 06.627.90.88/ +242057276718

E-mail : mutrado562@gmail.com

Située au réez de chausser de l'immeuble de la
Direction générale des enquêtes douanières
BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE FINAL

Sanctionnant les travaux de l'assemblée générale élective de la mutuelle des travailleurs des douanes, tenue du 08 au 10 juin 2022 dans la salle de conférence la grande cascade à côté de l'école REMO à Brazzaville.

Convoquée par décision N° 001/MUTRADO du 25 mai 2022, l'Assemblée Générale Elective de la mutuelle des travailleurs des douanes sous le thème " **la gestion prévisionnelle des prestations sociales un enjeu majeur pour la pérennisation de la mutuelle**" s'est tenue du 08 au 10 juin 2022 dans la salle de conférence de la Grande CASCADE à côté de l'école REMO à Brazzaville, sous la Direction de **Monsieur Cyriaque YOKA**, Président du Présidium, représentant le Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects, qui avait à ses côtés monsieur **Gilbert MISSONI MISSOUNGALA** et monsieur **Daniel SAMBO LEBINDZI**.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : le mot de circonstance du Président du Conseil d'Administration sortant et le mot d'ouverture du Président du Présidium.

Dans son mot de circonstance, le président du conseil d'administration sortant monsieur **Gilbert MISSONI MISSOUNGALA** a souhaité la bienvenue à tous les participants. Par la suite, il a rappelé le contexte très particulier de cette assemblée générale, car le mandat aurait dû prendre fin en décembre 2019 et l'assemblée générale serait tenue en Mars 2020. La pandémie à corona virus a déjoué tous les pronostics et toutes les planifications, cela a duré deux ans. Poursuivant son allocution, il a informé les participants qu'une décision a été prise afin de procéder à la convocation des mini-assemblées dans les départements à forte concentration douanière. Des administrateurs et des délégués y ont été élus.

Il a poursuivi en disant que le DGDDI n'a qu'une phrase et une seule vision de notre Mutuelle : La MUTRADO doit s'inscrire dans un projet d'avenir. Il s'agit aujourd'hui et maintenant, de sortir notre mutuelle de la gestion traditionnelle, une mutuelle qui ne vit essentiellement que des ressources provenant des contributions de ses membres. Notre Mutuelle doit s'arrimer à la modernité. Elle doit s'impliquer dans l'investissement, elle doit subir les reformes et s'allier aux mutuelles internationales. Tout ceci, pour un rendement efficace.

Dans son mot d'ouverture des travaux de l'assemblée générale de la MUTRADO, monsieur **Cyriaque YOKA**, Directeur des Affaires Administratives et Financières, représentant le Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects, a d'abord rappelé qu'au cours de la présente session qui marque la fin de la mandature actuelle, il sera question de mettre en place de nouvelles instances qui présideront à la destinée de la MUTRADO.

Il faut pour cela initier une vraie renaissance pour notre mutuelle. Les agents des douanes congolaises qui émergent sous nos yeux n'attendent pas nos hésitations, ils attendent nos actions. Pour cela nous devons susciter quelques changements qui sont le terreau de l'action de la mutuelle, comme nos valeurs sont la graine. Il faut que les idées précèdent les ambitions individuelles, que le collectif prévale sur l'individuel. Nous avons donc besoin des responsables dont la conscience et l'ambition s'élargissent au-delà des attentes individuelles pour répondre aux préoccupations des membres dans toute sa diversité. Le défi n'est pas seulement de gagner la bataille du renouvellement des instances de la mutuelle, il s'agit aussi de remporter celle de l'amélioration de la gouvernance. Il a demandé aux participants de tenir dans un climat serein, une assemblée générale responsable, le tout dans la discipline et la paix.

Par ailleurs il a exhorté les participants d'exploiter avec beaucoup de sérieux les documents soumis à leur appréciation pour le grand bénéfice de la mutuelle et des nouvelles instances qui seront mises en place.

Après quoi, au nom du directeur général des douanes et des droits indirects, président d'honneur de la mutuelle, il a déclaré ouvert les travaux.

S'agissant de la mise en place des nouvelles instances d'exécution et de contrôle, elles ont été élues de la manière suivante :

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION		NOMS & PRENOMS
1	Président	YOKA Cyriaque
2	Vice-présidente	MALOUMBI née BANOUNGOUZOUNA Jacquie Artie

2- BUREAU EXÉCUTIF NATIONAL

FONCTION	NOMS & PRENOMS
Présidente	GARCIA Raïssa Annick Fatima
Secrétaire chargé de l'administration	ANGOLO Baby
Secrétaire chargé des finances et de la comptabilité	IBARRA née BIBOUSSI Elsie
Secrétaire chargé de la gestion du matériel et du patrimoine	NGASSAO Claver
Secrétaire aux affaires	NGUIE Gordon

3- COMMISSARIAT AUX COMPTES

FONCTION	NOMS & PRENOMS
Commissaire	KINANGA MFOUEMOSSO Alphonse
Secrétaire	OTTINO née LOEMBET Aimée
Membre	BOUYA Richy

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations et motions ci-après :

- Recommandation sur la réduction des charges de fonctionnement notamment les primes des membres du bureau exécutif national et les primes de session du conseil d'administration.
- Recommandation à l'endroit de l'administration des douanes afin de procéder au contrôle des produits du TEL et du Contentieux dans tous les départements.
- Recommandation au conseil d'administration et au bureau exécutif national afin de réfléchir sur la sollicitation des partenaires nationaux et internationaux pour accompagner la MUTRADO dans ses activités.
- Motion de soutien et de remerciements à l'endroit du Président d'honneur de la MUTRADO, **Monsieur Guénolé MBONGO KOUMOU**, Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects, pour l'attention particulière qu'il accorde au bon fonctionnement de la mutuelle ;
- Motion de remerciement à l'endroit des instances de la mutuelle sortantes pour le travail abattu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Présidium a mis fin aux travaux de l'assemblée générale de la Mutuelle des Travailleurs des Douanes qui se sont déroulés dans un climat serein, empreint de vérité et de franche collaboration.

Fait à Brazzaville, le 10 juin 2022

La Côte d'Ivoire s'entraîne en vue du 2ème tournoi douanier AIDF Said Belqola de Genève.



Les recettes culinaires du monde entier

Vol-au-vent / Bouchée à la Reine - Belgique

Vol-au-vent ou Bouchée à la reine



Pourquoi on appelle bouchée à la reine ?

Étymologie :

Composée à la manière de la reine **Marie Leszcynska**, femme de Louis XV, c'est elle qui aurait eu pour la première fois, l'idée d'une bouchée individuelle (appelée plus tard "vol-au-vent").

Ingrédients :

- 1 poule
- 2 cubes de poulet
- 1 oignon piqué de clous de girofle
- 1 bouquet garni

- 70 gr farine
- 25 ml crème fraîche
- 300 gr champignons
- 3 litres d'eau
- 1 poireau
- 4 carottes
- 70 gr de beurre
- 1 litre de bouillon
- 125 ml de vin blanc ou le jus d'un citron

Préparation : (environ 20 minutes)

Couper le pain en cubes.

Frotter le caquelon avec la gousse d'ail.

Passer le fromage à la râpe à rösti directement dans le caquelon.

Délayer la maïzena dans le vin, ajouter, porter à ébullition sur feu doux en remuant régulièrement.

Ajouter le kirsch, assaisonner.

Suggestion :

Si la fondue tranche, délayer 1 cuillère à café de maïzena dans un peu de vin blanc et de jus de citron, ajouter, reporter lentement à ébullition en remuant.

Poule fumée au nyembwe - Gabon



1) Pilez les noix de palme et les mettre dans une marmite en y rajoutant 1 litre d'eau pour en extraire toute l'huile ;

2) Enlevez le noix et le fibres et laissez le jus dans la casserole ;

3) Faire bouillir pendant 15 min à 20 minutes en y rajoutant les assaisonnements : oignons, ails, basilics, poivre ou autres condiments que vous désirez voir dans votre sauce.

4) lorsque vous constatez que la pate devient lourde et que l'huile rouge commence à monter à la surface dans la marmite, rajoutez la poule fumée (*).

(*) la poule fumée doit être bouillie avant dans une cocote pour la rendre molle.

5) Remuez et laissez mijoter pendant 10min et rajouter 2 piments (1 vert et 1 jaune) pour rajouter de la saveur à votre sauce.

Comme accompagnement, vous pouvez faire de la banane plantain bouillie, du riz, de l'igname, du tubercule ou autres féculents que vous aimez.

AGENDA AIDF 2023

Intitulés	Types	Dates	Lieux	Observations
Formation Unifab contrefaçons	Formation	19 et 20 avril 2023	Paris	Complet
Présentations des conventions Medicrime et Nicosie	Formation	1 ^{er} et 2 juin 2023	Strasbourg Palais de l'Europe (Salle 1)	
2 ^{ème} tournoi douanier international de football Said Belqola	Sports	6 au 8 septembre 2023	Genève	
Formation Unifab (2 ^{ème})	Formation	Octobre 2023	Paris	

+ Solution de la grille n°4

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	A	R	I	S	I	E	N	N	E
2	E	B	U	L	L	I	T	I	O	N
3	R	A	S	S	O	I	R	A	I	T
4	S	N			V		A	M	E	S
5	O	D	O	R	E		N	E	S	
6	N	O	M		N	A	G	Y		T
7	N	N		S	I	D	E	E	N	S
8	E	N	T	R	E		R	N		A
9	L	E	T			B	E	N	I	R
10	S	E	C	U	R	I	S	E	E	S

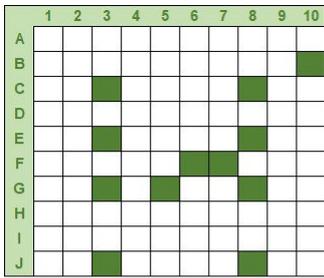
Par Nicolas Beytrison

Chef d'équipe Douane Genève Rive Gauche

nicolas.beytrison@bazq.admin.ch

www.bazq.admin.ch

Grille de mots croisés n°5





HORIZONTELEMENT

- A Relèvent du n°8433 du Système Harmonisé
- B Ont fait l'objet d'une cession
- C Irlande
Prénom d'une ministre du Togo (image)
Type de société
- D Pinailleuses
- E Conjonction
Vaut trois à Madrid
Nicaragua
- F Démonstrative
Brut, il relève du chapitre 53
- G Inde
Minéral du chapitre 26
Préfixe binaire
- H Enonctions
- I Replanteront leurs graines
- J Marque la matière
Transpirée
Balte

VERTICALEMENT

- 1 Productrice d'articles du chapitre 69
- 2 Industrie saharienne préhistorique
- 3 Vieille note
Vieille coutume
- 4 Puâmes
- 5 Peut être plate ou japonaise
Touché au cœur
- 6 En Mayenne
Tel Adam par Dieu
- 7 Ils se trainent à Panama
Jaune ou fou
- 8 Cithare chinoise
Lac des Pyrénées
- 9 Membre d'une secte juive
- 10 Il connaît bien les baudets



 Découvrir
  Personnes
  LinkedIn Learning



AIDF - Association Internationale des Douaniers Francophones

Services de relations publiques et communications

Créer une communauté pacifique, amicale et objective pour faire progresser l'image des douaniers dans la société civile.

<https://www.linkedin.com/company/aidf-association-internationale-des-douaniers-francophones/>

